



1 Handicap Par Eliminations

les 10, 11 et 12 Septembre 2021

Tournoi ouvert à tous les licenciés en règle avec la FFBSQ.

Article 1. Tournoi ouvert aux 48 premiers joueurs inscrits. Les joueuses et joueurs devront être en règle avec la FFBSQ. Compétition homologuée. Le handicap sera basé sur 70 % la différence avec 220, arrondi à l'entier inférieur.

Article 2. Lignes Éliminatoires. Chaque joueur effectuera 9 lignes éliminatoires en 3 séries de 3 parties avec décalage de pistes à l'issue de chaque série. Un classement handicap sera établi à la fin de la phase des poules éliminatoires. Les 18 premiers joueurs sont qualifiés pour la demi-finale. En cas d'égalité au classement éliminatoire, l'avantage ira au joueur ayant effectué le meilleur total scratch.

Article 3. Demi-finale. Chaque joueur effectuera 5 lignes en 1 seule série sans décalage de pistes. Un classement handicap sera établi à la fin de la demi-finale avec un tiers des quilles conservées de la phase éliminatoire. Les 3 premiers joueurs sont qualifiés à la final "Élimination du plus petit score". En cas d'égalité au classement de la demi-finale, l'avantage ira au joueur ayant effectué le meilleur total scratch.

Article 4 : Finale "Élimination du plus petit Score". Sur 1 paire de pistes, les 3 joueurs qualifiés jouent le système "élimination du plus petit score": chaque joueur effectue une partie, le plus petit score handicap de la paire de pistes est éliminé et classé 3ème du tournoi, ensuite on recommence avec les 2 joueurs restants pour déterminer le vainqueur de cette édition 2021.

Champions: 2016 - Serge SASSELLA
 2017 - Eric CHARETON
 2018 - Jonani FRANCO
 2019 - Frédéric BERGER
 2020 - Fabien GOUPIL

En cas d'égalité pour la place éliminée, l'avantage ira au joueur ayant effectué le meilleur score scratch. Si même score handicap et scratch, une (ou plusieurs) boule(s) "roll-off" définira(ont) la personne éliminée et celle continuant dans la compétition.

Article 5. En cas de retardataire pendant les lignes éliminatoires ou en finale, le joueur jouera scratch sur la ligne.

Article 6. Les droits d'engagement sont fixés à 65 € par joueur. Les inscriptions devront être accompagnées des chèques d'engagement, libellés à l'ordre du SB Chambéry, et devront parvenir au club 15 jours avant le début de la compétition pour valider l'inscription. Les chèques seront encaissés à la fin de la compétition.

Article 7. Interdiction de fumer et de consommer des boissons alcoolisées durant la compétition.

Article 8. Port du maillot du club obligatoire. Les règlements fédéraux seront en vigueur pendant toute la durée de la compétition.

Article 9. L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve à la date limite d'inscription, et se charge de prévenir